no. 20

LETTRE
D'VN LIEVTENANT GENERAL DE PROVINCE, à vn des premiers magistrats de France.

A PARIS,
Chez Michel Ioüin, ruë Sainct Iacques,
à la Souche.
1589.
Auec Priuilege.

I.

LETTRE D'VN LIEVtenant General de Prouince, à vn des premiers magistrats de France.

MONSIEVR i'ay enuoyé à Monsieur le Procureur general les procez verbaux comme il m'estoit enioint, de l'execution de l'arrest de la Court l'ayant receu Dimanche dernier dix-neufiesme de Mars: & le Mardy le serment de l'Vnion a esté faict par tous les habitans de ceste ville, & signé les iours suiuans: Messieurs du Conseil comme i'ay esté aduerty n'ont pas trouué bon que cela n'eust esté plustost faict, mais i'estime que vous trouuerez les excuses ciuiles & raisonnables & qu'en affaire de si grande importãce il estoit besoing d'y penser, car on nous faisoit entendre

que l'ō vouloit faire d'vne iniure particu liere vne guerre ciuille, que la Court n'eſtoit pas de ceſt aduis, eſtāt le chef d'icelle empriſonné auec pluſieurs autres, que la Court qui nous auoit enuoyé l'Edict d'Vnion auec le Roy ne lauoit pas reuoqué, ny meſme enuoyé aucū arreſt ioint l'affectiō naturelle que ce peuple à touſiours porté à ſon prince ſouuerain quel qu'il feuſt, & moy meſme en ay fait cōſcience eſperāt que le Roy pourroit ſatisfaire aux Princes, & traiter quelque bō accord auec meſſieurs de Paris, ne voulant croire qu'il vouluſt ruiner la fleur de tout le monde, mais voyant qu'il n'a autre but que de faire perir tout ſon peuple pour luy, au lieu qu'il doibt le conſeruer, Nous auons changé d'aduis & principallement quant voſtre arreſt relatif d'vn autre precedant nous a eſté apporté, & ſi pluſtoſt l'arreſt euſt eſté enuoyé par tout, beaucoup de villes ſe fuſſent encores vnies auec Paris. L'Eueſque & ſon clergé & les magiſtrats de ceſte ville, eſtans ſommez par moy de ſatisfaire à vos mandemens, m'ont prié d'en faire vne remonſtrance à tout le peuple lors

qu'il ſeroit aſſemblé à ceſte effect pour leuer les difficultez que pluſieurs faiſoiēt ce que i'ay fait, ayant perſuadé plus que ie ne penſois, & toſt apres le ſerment a eſté fait, *Summa omnium ordinum conſeſione.* Par ce qu'ils eſtoient iour & nuit en armes & alarmes auec telle crainte & deffiance les vns des autres, qu'il eſtoit ineuitable qu'il n'aduint vn maſſacre, ce qui m'a fait promptement diligenter l'execution, mettant apres pluſieurs raiſons ceſte loy ſouueraine. *Salus populi ſuprema lex eſto*, & pour leur oſter la crainte quils auoiēt des ſupplices accouſtumez contre les rebelles, ie leur ay fait entendre qu'vne rebellion vniuerſelle ſe doibt appeller rebellion. L'Vnion de tant de Citez & de peuples que i'ay remarqué, ne pouuoit eſtre chaſtiee, veu principalement que tout premierement tous les Parlemens de ce royaume (qui ſont les fortes barrieres de la France) ſont vnis, & meſme le voſtre, auquel i'ay remōſtré autant qu'il m'a eſté poſſible la grādeur, authorité, ſçauoir & experience s'eſt bandé pour la conſeruation de la religion & de l'eſtat de ce royaume, & qu'a

ceſte occaſion il ne failloit pas diſputer apres vous de la puiſſance du prince, ny du ſerment apres la reſolution de la Sorbonne authoriſee par le Pape & ſaint Conſiſtoire des Cardinaux que i'auois en main. Voilà monſieur la façon de laquelle nous auons vſé, nous ſommes aſſez loing des perils, & auons plus a craindre pour vous que pour nous, ie ne dis pas pour vous en particulier, *Quis ſatis gloriæ plus etiam quam ſatis eſt honoribus vixiſti*, Et n'auez à vous garder que pour ſeruir à la patrie, ou comme diſoient les Candiots à la matrie. *Cui dubium eſt an plus debeas an illa tibi quanquam omnia illi debes qua efficit vt omnium creator eſſes*, Et toutesfois *Niſi mea me auguria fallunt, ſed non fallunt.* Vous n'auez rien à craindre & moins encores la ville de Paris. *Cuius ſalus veſtrum omnium complectitur ſalutem*, Carayãt recherché particulieremẽt tout l'eſtat de ceſte ville là, i'ay trouué qu'il eſtoit hors la puiſſance humaine de la ruiner, & que Dieu la gardoit & regardoit de trop bon œil, non pas pour ſes richeſſes, ny pour ſa grandeur: car il y en a eu & il y en a encores qui ſont dix fois

plus grandes, ny pour le trafic auec toutes les villes de l'Europe, ny pour les gẽtils esprits en toutes sciences & en tous arts. Mais pour trois choses, l'vne desquelles concerne l'estat general d'vne cité, La premiere, est la crainte dẽ Dieu, la seconde, la charité enuers les pauures & affligez, & la troisiesme est la iustice equitable. Quand au premier il ny a rien semblable à la deuotiõ en quelque sorte que ce soit. I'ay veu vn Ambassadeur Polaque qui estoit huguenot qui s'estonnoit de la deuotiõ du peuple. Quãd à la charité vo⁹ sçauez monsieur qu'elle est incroyable à qui ne l'auroit regardee de prez. Cela est de grand poids enuers Dieu, & tel de ce peuple duquel Dieu voit & reçoit la droite intẽtion que cela arreste, voire esteint toute sa fureur. La iustice n'y est pas si entiere que lõ pourroit desirer, mais ie croy que vous ne trouuerez qu'elle soit plus sincere en ville de l'Europe: ie sçay biẽ qu'il y a deux choses, cessãt les trois premiers points, qui obscurcissent grandement sa splendeur, & luy causeroient en fin sa ruine, c'est le trafficq d'argẽt & l'incontinence. Toutesfois l'heureuse iournee des barricades (que plusieurs detestent)

comme vn torrent rapide a n'eſtoyé les plus grandes ordures de ceſte ville là & a donnè la chaſſe aux voleurs de court, & a la vermine des courtiſans qui gaſtét toutes les villes. Mais quant au Roy, ie tiens que ſa ruine eſt proche & inceuitable, car Dieu qui donne la crainte ſur les Rois, l'a du tout retiree de ſon peuple & l'en retirera de ce qui eſt encores en la crainte des magiſtrats: Cõme il ſe verra deuãt que l'an ſoit reuolu. L'autre point eſt qu'il a oſté à luy & à ſõ cõſeil le iugement, comme vous pouuez voir aux incõgruitez lourdes & capitales, en matiere d'eſtat, qu'il a fait & continue de faire: ces deux poincts ſont remarquez en Iob & Samuel, pour argumens tres certains de la fureur de Dieu, enuers les Princes. Quand à l'infraction de la foy publique, ie n'ay iamais leu que Dieu en ayt oublié la vengeance, & d'vn double parricide, & meſme en la perſonne d'vn homme ſacré & miniſtre de Dieu, Combien que ie voy vne cauſe plus haute, & vniuerſelle, c'eſt que Dieu a reſolu & cõtinuera comme il a commencé de chaſtier les Rois & grands ſeigneurs pour

donner

donner les exemples terribles aux ſucceſſeurs, de marcher droit, vo⁹ auez veu. *Omnia iura ſacra, leges, magiſtratus principiũ libidine venalia fuiſſe, & ab his ad alios per fecta adulteria, ſtupra, inceſtus, portentoſas libidines, beneficia, ſortilegia, rapinas, incredibiles, religionum denique omnium contemptum hipocriſi nefaria violatum: & cum hipocriſi nihil deteſtabilius ſit, omnes tamen omnium ætatum & ordinum hipocritas hic noſter longe ſuperat.* Et croy que Iob parloit de ce regne quant il dit, *qui facit regnare hipocritam propter peccata populi.* I'ay vn autre point qu'il n'eſt beſoin deſcrire, qui me fait veoir que Dieu luy arrachera ſceptre & couronne, & donnera la victoire à ſes ennemis qui verront en ſon armee, quant elle ſeroit de cẽt mille hõmes, la frayeur, la fuitte, & la mort. *Iam pridem illum pecunia, nunc etiam fides deficit, non ſolum publica quam violauit, ſed etiam priuata.* Et tout ainſi que les Alemans moururẽt il ya vn an de faim & de froid, ceſte annee ils mourront de ſoif & de chaleur à laquelle l'annee ſe diſpoſe. On nous menaçe du Roy de Nauarre, à tort & ſans cauſe, car il ne la fera pas lon-

gue & ne touchera iamais la couronne pour des raisons que vous scauez mieux que moy : encores a il faict vne faute grande, en laquelle il perseuere, c'est qu'il n'a pas la crainte de Dieu, & se ioue des biens de l'Eglise, qui est vn feu en sa maison qui le consumera, ie ne voy le reste de sa vie de laquelle on parle assez mal & que ie vous rescripts affin de cõtinuer à conseruer ce pauure estat qui a duré six cens ans depuis Capet, car l'annee qui vient il y aura six cens ans que le dernier Roy successeur de Charlemaigne fut prins en ceste ville par Capet à la faueur de l'Euesque & depuis VVaramõd ce Roy est le soixante & troisiesme que i'ay estimé & publié par escript estre aussi bien climaterique aux *M*onarchies cõme à la vie des particuliers, ie ne dis pas que cela soit neceſſaire, veu q̃ leurs sceptres sont tous en la main de Dieu pour les donner & oster quant & à qui luy plaist: si voiton ordinairemẽt. *Omnia certis ponderibus numeris & legibus contemnari*, Ie m'en rapporteray touſiours au iugement de Dieu que ie tiens pour garend des choses que ie vous escripts as-

ſez librement pour vous auoir cogneu, il y a tantoſt trente ans pour amy & collegue, & maintenant que la dignité vous eſt donnee illuſtre & grande, ie deſire eſtre continué en la meſme amitié, & vous faire ſeruice en vous baiſant les mains.

FIN.